

**CREAL**

Créateur de menuiseries

# LE CRÉDIT D'IMPÔT 2009



## CONDITIONS À REMPLIR

- **ALUMINIUM:**  $U_w \leq 1.8 \text{ W/m}^2.K$
- **PVC:**  $U_w \leq 1.4 \text{ W/m}^2.K$
- **VOLETS isolants:**  $R > 0.2 \text{ m}^2.K/W$

## PRODUITS CREAL CONCERNÉS\*

- |                 |               |
|-----------------|---------------|
| <b>ALU</b>      | <b>PVC</b>    |
| - MAXITherm     | - Performance |
| - OVTherm       | - Excellence  |
| - Ouvrant caché |               |

\* suivant dimensions conventionnelles prévues par la norme NF-EN 14351-1

### Autres conditions:

- Dépenses déductibles dans l'année de paiement jusqu'à fin 2012
- S'applique aux propriétaires ou locataires logés en résidence principale
- S'applique également aux propriétaires bailleurs à condition de louer le logement vide à titre de résidence principale 5 ans minimum (hors conjoint et membre du foyer fiscal)
- Travaux effectués par un professionnel

## REMBOURSEMENT ACCORDÉ

LOGEMENT CONSTRUIT ET ACHEVÉ AVANT LE 01/01/1977

SI LES TRAVAUX SONT RÉALISÉS ET PAYÉS

Avant le 31/12 de la 2<sup>e</sup> année qui suit celle de l'acquisition

Après le 31/12 de la 2<sup>e</sup> année qui suit celle de l'acquisition

LOGEMENT CONSTRUIT ET ACHEVÉ APRÈS LE 01/01/1977

**- 40%**

**- 25%**

**- 25%**

Pour les propriétaires bailleurs: plafond des dépenses unique de 8 000€ avec 3 logements maximum au cours de l'année.

Pour les autres cas: plafond global cumulé sur cinq années consécutives: 8 000€ pour une personne seule; 16 000€ pour un couple soumis à une imposition commune + majoration de plafond par enfant à charge (400€ pour le 1<sup>er</sup> enfant, 500€ pour le 2<sup>e</sup> et 600€ à partir du 3<sup>e</sup> enfant).

A déduire sur votre déclaration 2042 paragraphe 7.1 intitulé: «dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable».

Joindre la facture pour justificatif (sauf en cas de télédéclaration)

CREAL  
CREAL

# L'ECO PRÊT À TAUX ZÉRO



## BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Copropriétaire
- Société civile immobilière (sous certaines conditions)

## PRODUITS CREAL CONCERNÉS\*

ALU

- MAXITherm
- OVTherm
- Ouvrant caché

PVC

- Performance
- Excellence

\* suivant dimensions conventionnelles prévues par la norme NF-EN 14351-1

Durée:

## PRÊT ET REMBOURSEMENT

Mini: **3 ans**

Maxi: **10 ans**

15 ans sous conditions

Montant:

**20 000 €** (bouquet 2 catégories de travaux)

**30 000 €** (bouquet 3 catégories de travaux)

1 seul éco prêt 0% par foyer / limité au 31/12/2013

Renseignez-vous auprès de votre banque habituelle

## ELIGIBILITÉ ET CONDITIONS

Logement achevé avant le 01/01/1990.

Travaux combinant au minimum 2 catégories de travaux pour l'amélioration de la performance énergétique (Isolation des toitures, isolation des murs donnant sur l'extérieur, isolation ou remplacement des fenêtres, portes fenêtres et portes, installation ou remplacement du chauffage ou d'un équipement de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable).

Les travaux doivent être faits par un professionnel.

La fourniture, la pose, la dépose, les frais de maître d'oeuvre, les études thermiques relatives aux travaux et le coût des travaux induits sont éligibles.

### Fenêtres et portes fenêtres:

- remplacement des fenêtres avec  $U_w \leq 1.8 \text{ W/m}^2.\text{K}$  pour l'Alu et  $U_w \leq 1.4 \text{ W/m}^2.\text{K}$  pour le PVC
- remplacement des fenêtres munies de fermetures avec  $U_{jn} \leq 1.8 \text{ W/m}^2.\text{K}$
- pose de doubles fenêtres (en plus de la 1<sup>re</sup>) avec  $U_{jn}$  ou  $U_w \leq 2 \text{ W/m}^2.\text{K}$

### Portes:

- remplacement des portes avec  $U_w \leq 1.8 \text{ W/m}^2.\text{K}$
- réalisation d'un SAS (en plus de la 1<sup>re</sup> porte) avec  $U_w$  ou  $U_{jn} \leq 2 \text{ W/m}^2.\text{K}$

## LEXIQUE:

$U_w$ : Coefficient surfacique de la fenêtre nue ( $W=Window$ ) exprimée en  $\text{W/m}^2.\text{K}$

$R$ : Résistance thermique de la fermeture exprimée en  $\text{m}^2.\text{K/W}$

$U_g$ : Coefficient surfacique du vitrage ( $g=glass$ ) exprimé en  $\text{W/m}^2.\text{K}$

$U_{jn}$ : Coefficient surfacique moyen jour-nuit de la paroi vitrée exprimé en  $\text{W/m}^2.\text{K}$

$S_w$ : Facteur solaire rentrant dans le calcul de performance thermique des fenêtres